Table des matières

Table des matières		3
Avant-propos, Bureau de l'Egalité des dro	oits entre homme et femme du Canton de Genève	7
Introduction, Alda De Giorg	ji	9
Pourquoi évaluer le travail familial et domestique? Alda Da Giarri		13
Alda De Giorgi 1.1 Réaliser l'égalité dan	ns la famille	13
	nne active au foyer dans l'assurance responsabilité civile	14
d'une personne acti		14
des charges et des	a valeur du travail familial et domestique dans la répartition ressources, dans le cadre d'un ménage	14
	a valeur du travail familial et domestique ensions en cas de divorce	15
 1.6 Prendre en compte l dans les assurances 	a valeur du travail familial et domestique s sociales	15
	a valeur du travail familial et domestique oduit national brut (PNB)	16
 1.8 Reconnaître dans les actives 	s statistiques les personnes au foyer comme des personnes	16
2. Aspects juridiques		17
2.1 Evaluation du travail Alexandra Frei-Gass	familial et domestique dans la responsabilité civile ser	17
rendue jusqu'e		17
	e calcul appliquée dans l'arrêt Blein	17
2.2 Un exemple pratique Francine Rieker)	19
2.2.1 A propos du no	ombre d'heures à indemniser	20
	rif horaire du travail ménager	22
2.2.3 Conclusion		22
Alexandra Frei-Gass		23
	eillesse et survivants (AVS)	23
2.3.2 L'assurance-in		25
	ccidents obligatoire (LAA)	26
2.3.4 L'assurance-m		26
2.3.5 L'assurance mi		26
dans l'armée o	s allocations pour perte de gain en faveur des personnes servant u dans la protection civile (APG)	27
3. Méthodes d'évaluation du travail familial et domestique non rémunéré 3.1 Historique		29
Jacqueline Berenste	in-Wavre	29
3.2 II est possible d'évalu Alda De Giorgi	uer la valeur monétaire du travail familial et domestique	31

3.3	L'étude de Anna Regula Brüngger Evaluation du poste de travail dans les ménages priva	'és
	(1977) Alda De Giorgi	31
3.4	La méthode de l'Alliance de sociétés féminines suisses (ASF), en collaboration avec l'Institut d'organisation industrielle de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (IOI)	33
	Alda De Giorgi	33
	3.4.1 Présentation de la méthode	35
	3.4.2 Calcul du dédommagement monétaire	36
	3.4.3 Calcul de la part des prestations personnelles	37
3.5	3.4.4 Exemple La méthode du Syndicat des personnes actives au foyer (SPAF) et du Collège du Travail (CDT), en collaboration avec le Service d'évaluation des fonctions de l'Etat de Genève (SEF) Alda De Giorgi	39
	3.5.1 Enfin une reconnaissance «officielle» de la valeur économique du travail familial et domestique	39
	3.5.2 Le profil de la fonction de «personne active au foyer»	40
	3.5.3 Explication de la méthode	41
	3.5.3.1 Calcul du salaire horaire	41
	3.5.3.2 Calcul du nombre d'heures: des tabelles de référence	43
	3.5.3.3 Calcul du nombre d'heures: quelques repères	43
	3.5.3.4 Part des prestations personnelles	44
	3.5.4 Exemples	45
	elques chiffres sur le temps de travail familial et domestique la De Giorgi	49
	Moyennes générales	49
	En fonction du nombre d'enfants	50
	En fonction de l'âge des enfants	51
	1994: temps consacré au travail domestique d'après l'enquête suisse sur la population active (ESPA)	53
	4.4.1 Résultats globaux	53
	4.4.2 Variations en fonction de l'âge	54
	4.4.3 Variations en fonction de la taille du ménage	54
	4.4.4 Variations en fonction de la présence d'enfant(s)	55
	4.4.5 Répartition du travail domestique au sein des couples	56
	4.4.6 Influence du niveau de formation	56
	4.4.7 Travail domestique et activité professionnelle	57
	4.4.8 Travail domestique et chômage	57
	4.4.9 Travail domestique chez les personnes sans activité rémunérée	57
Biblio	ographie	59
Anne		61
1.	Extrait de l'arrêt du Tribunal fédéral du 28 septembre 1982: affaire Blein	67
11.	Extrait du jugement du Tribunal cantonal de Neuchâtel du 2 octobre 1989	07
111.	Pétition du Collège du Travail au Grand Conseil genevois <i>Pour une commission</i> d'experts pour évaluer la valeur monétaire du travail domestique, du 6 avril 1987	71

IV.	Rapport du Conseil d'Etat genevois au Grand Conseil du 22 avril 1992, sur la pétition du Collège du Travail <i>Pour une commission d'experts pour évaluer la valeur monétaire du travail domestique</i>	73
V.	Profil de la fonction de «personne active au foyer», établi par le Syndicat des personnes actives au foyer et le Collège du Travail en mai 1993	79
VI.	Texte de l'étude du Service d'évaluation des fonctions de l'Etat de Genève Evaluation de la fonction de personne active au foyer	85
VII.	Questionnaire Combien vaut votre travail familial et domestique?, publié par le Syndicat des personnes actives au foyer	91
VIII.	Résolution du 5 ^e Congrès suisse des femmes 1996 Evaluation et reconnaissance du travail familial et domestique non rémunéré	99
Χ.	Lettre envoyée en février 1996 par le Syndicat des personnes actives au foyer, aux présidents et présidentes des tribunaux fédéraux, cantonaux et de districts de toute la Suisse	101